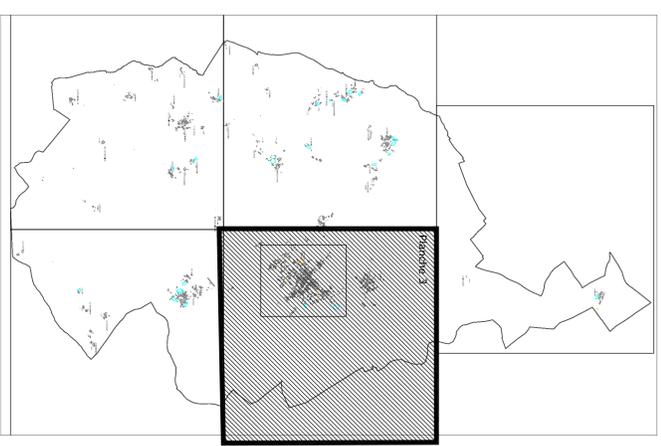


- Zonage du PLU**
- UA : Zone urbaine de bâti mixte dense et ancien
 - UB : Zone urbaine d'extension de bâti mixte dense ou pavillonnaire
 - UE : Zone urbaine d'équipements collectifs
 - UX : Zone urbaine d'activités économiques compatibles avec la proximité d'habitat
 - UX* : Zone urbaine d'activités économiques incompatibles avec la proximité d'habitat
 - UAU : Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat desservie par les équipements collectifs, ouverte d'urbanisation
 - 2AU : Zone d'urbanisation future à vocation principale d'équipements collectifs, ouverte d'urbanisation non ouverte d'urbanisation
 - NP : Zone naturelle sensible où les constructions sont interdites
 - N : Zone naturelle neutre inconstructible
 - Np : Secteur de la zone N à vocation d'équipements et infrastructures liés à la vie communale (mairie, système d'assainissement collectif, ...)
 - N1 : Secteur de la zone N à vocation d'équipements collectifs de bas et de moyenne gamme, extension, réhabilitation, ...)
 - NV : Secteur de la zone N autorisant l'évolution du bâti existant (annexes, extension, réhabilitation, ...)
 - A : Zone agricole constructible par les agriculteurs
 - A* : Secteur de la zone agricole concerné par le PPR : interdiction d'y réaliser de nouvelles maisons d'habitation
 - AV : Secteur de la zone A inconstructible en raison de sa qualité paysagère et / ou environnementale
 - AV* : Secteur de la zone A autorisant l'évolution du bâti existant (annexes, extension, réhabilitation, ...) et la construction de bâtiments agricoles dont l'usage est compatible avec la vocation d'habitat
 - Espace boisé Classé
 - Emplacement réservé
 - Bât agricole pouvant changer de destination (article L123-3-1)
 - Élément de patrimoine protégé ou titre de l'article L123-1-7 :
 - Mur - Muret
 - Puits
 - Tour
 - Cloak
 - Pigeonnier
 - Four à chaux
 - Élément d'infrastructure
 - Bâtiment existant ou construction en cours
- Précision : les zones AP, UA, UB, UE, UX, UAU, 2AU, NP, N, N1, NV, A, A*, AV, AV* sont des zones d'habitat individuel. Elles ne sont pas compatibles avec les zones d'habitat collectif.



Commune de
THENEZAY

3b1

**PLAN DE ZONAGE ET
EMPLACEMENTS RESERVES**

Élaboration du PLU approuvée le 07 Décembre 2011

Élaboration
du Plan Local
d'Urbanisme
P.L.U